

Division de la géologie.—Le personnel géologique du ministère s'occupe continuellement de cartographie et d'investigations géologiques. Des rapports détaillés et des cartes géologiques des régions examinées sont mis à la disposition du public. Dans bien des régions productives de la province, des géologues à demeure s'occupent de recueillir et de mettre à la disposition du public des renseignements concernant la situation géologique, les recherches effectuées et l'exploitation au sein de leur région. Un géologue spécialisé dans les minéraux industriels examine les gisements de ce genre, étudie les méthodes de traitement et de récupération des minéraux, et recueille les données sur les usages, les normes et les débouchés de ces produits. Il incombe à une section de la Division de recueillir et de diffuser des renseignements sur les nappes d'eau souterraines. Au cours de l'hiver, des cours d'instruction sont offerts aux prospecteurs à des divers centres de la province.

Divisions des laboratoires.—Le Bureau provincial des essais à Toronto effectue à forfait des analyses par procédé humide et des essais pour établir le contenu métallique et rocheux des échantillons et rend gratuitement le même service aux détenteurs de coupons valides d'essai émis en vue de l'évaluation des spécimens prélevés sur les concessions minières. La *Timiskaming Testing Laboratories*, située à Cobalt, en plus d'effectuer des essais pyrognostiques et des analyses chimiques, dirige un atelier d'échantillonnage en quantité en vue surtout d'aider les producteurs de la région à vendre le minerai d'argent-cobalt. Un laboratoire d'épreuves des câbles, où l'on fait périodiquement l'épreuve de tous les câbles de remontage utilisés dans les mines, fonctionne sous la surveillance de la Division de l'inspection.

Division de l'inspection.—La Division a pour principale attribution d'examiner toutes les exploitations minières, les carrières, les sablières, les gravières et certaines exploitations métallurgiques afin d'assurer la santé et la sécurité des employés. Des bureaux régionaux qui desservent des régions particulières fonctionnent dans les principaux centres miniers de la province. Des postes de secours aux mineurs dans les principaux secteurs miniers fonctionnent sous la surveillance de la Division.

Expositions.—Chaque année, le ministère présente des étalages relatifs à l'exploitation minière de la province, aux foires telles que l'Exposition nationale du Canada, à Toronto, et à d'autres endroits de temps à autre.

Division des publications.—Les cartes et rapports du ministère sont tous distribués par l'entremise de la Division des publications, située au bureau principal du ministère.

Bibliothèque.—Une bibliothèque de renseignements miniers pour la gouverne du ministère et du public est attachée au ministère. Elle renferme surtout des publications et des cartes des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ainsi qu'une multitude de périodiques et de bulletins publiés aux États-Unis.

Routes d'accès aux ressources.—En 1955, un comité interministériel a été chargé d'arrêter le programme, de déterminer l'emplacement et d'établir un ordre de priorité des routes à aménager. Le comité comprend, outre le ministre des Mines, les ministres des Terres et Forêts, du Trésor et de la Voirie. Le ministère de la Voirie surveille la construction de toutes les routes d'accès. Les gouvernements provincial et fédéral affectent, à part égale, la somme annuelle de \$1,500,000 à ces projets.

Manitoba.—La Division des mines du ministère des Mines et des Ressources naturelles du Manitoba fournit cinq services principaux d'aide à l'industrie minière: 1° tenue aux greffes des mines, à Winnipeg et Le Pas, de tous les registres indispensables à l'octroi et à la conservation des titres de tout terrain minier au Manitoba; 2° compilation, par les géologues de la Division, de données chronologiques relatives aux venues minérales d'un certain intérêt et développement de ces renseignements